REPORTAGE DANS LE COUVENT TRÈS FERMÉ DES BERNARDINES
Riviera, page 28

CHANTAL DERVEY

LES VIGNERONS DU VULLY VONT DEVOIR UNIFIER LEUR AOC
Nord vaudois, page 29

JEAN-PAUL GUINNARD

«Trahison»

Nouvelle colère des communes contre la réforme de la police

Dès 2012, la gendarmerie n'assurera plus les contrats de prestation passés avec 57 localités

Daniel Audétat

Les mots sont durs. «Trahison», «On nous a floués!» Ces propos, on les entend dans la bouche de responsables communaux. Motif de leur colère: le sort des contrats de prestation passés entre la police cantonale et 57 communes qui paient pour disposer sur leur territoire de services renforcés de la gendarmerie. Leurs Municipalités viennent de comprendre que ces contrats ne seront pas reconduits au-delà du 1er janvier 2012. Date à laquelle une nouvelle organisation policière devrait être appliquée dans le canton.

Cette réforme majeure est menée selon le modèle dit des «polices coordonnées». «Si nous avons soutenu cette solution opposée au modèle de la police unique, c'est parce que les autorités cantonales nous avaient assuré qu'elles maintiendraient ces contrats de prestation», proteste Michel Darbe, secrétaire général de l'Association des communes vaudoises (ADCV).

Président de l'Union des communes vaudoises, Yvan Tardy insiste sur les retombées financières de la fin des contrats de prestation. L'effectif des gendarmes travaillant sous contrats de prestation (62,3 postes à temps plein) sera redéployé dans l'ensemble du canton. Selon les pilotes de la réforme, la conséquence est évidente: l'ensemble des communes devra assumer le coût, évalué à 9 millions, de ce renforcement du dispositif général de sécurité.

«Et en plus, on veut nous faire payer 9 millions!»

Yvan Tardy, président de l'Union des communes vaudoises

Après le rejet en votation populaire de l'initiative cantonale pour une police unique, le 27 septembre 2009, on a pu croire à une réconciliation générale. Tous les partenaires semblaient tirer à la même corde sous l'égide du Comité stratégique chargé de concrétiser le «modèle des polices coordonnées». C'était encore l'impression dominante le 14 octobre, lorsque l'avant-projet de loi-cadre sur la nouvelle police a été mis en consultation.

Changement de climat

Le climat s'est brutalement dégradé le 19 novembre. Jacqueline de Quattro avait invité tous les syndics du canton à suivre une séance d'information. Le sort des contrats de prestation est alors apparu dans toute sa réalité aux yeux des élus communaux. Chef de projet de la réforme policière, André Etter leur a expliqué qu'une partie au moins des gendarmes sous contrat de prestation n'étaient pas utilisés au niveau de leurs compétences.

Le Comité stratégique a considéré que ces agents devaient permettre de réduire le problème de sous-effectif auquel est confrontée la police cantonale. Car, dès 2012, la gendarmerie devra répondre à une «mission générale» renforcée par rapport à celle qui est la sienne actuellement: soit, pour l'essentiel, le fameux service d'urgence du 117.

André Etter a tenté de tranquilliser les communes qui ne peuvent pas, ou ne veulent pas, intégrer un corps de police intercommunal: elles pourront engager pour leurs besoins spécifiques des «assistants de police», au bénéfice d'une formation harmonisée dans le cadre de l'Académie de police de Savatan.

Cela n'a pas suffi pour calmer les esprits. Estimant avoir été informées bien tardivement d'intentions arrêtées au printemps déjà par le Comité stratégique, elles ont obtenu que le délai de la consultation sur la loi-cadre soit prolongé jusqu'au 21 décembre.

L'organisation policière vaudoise au stade actuel des négociations

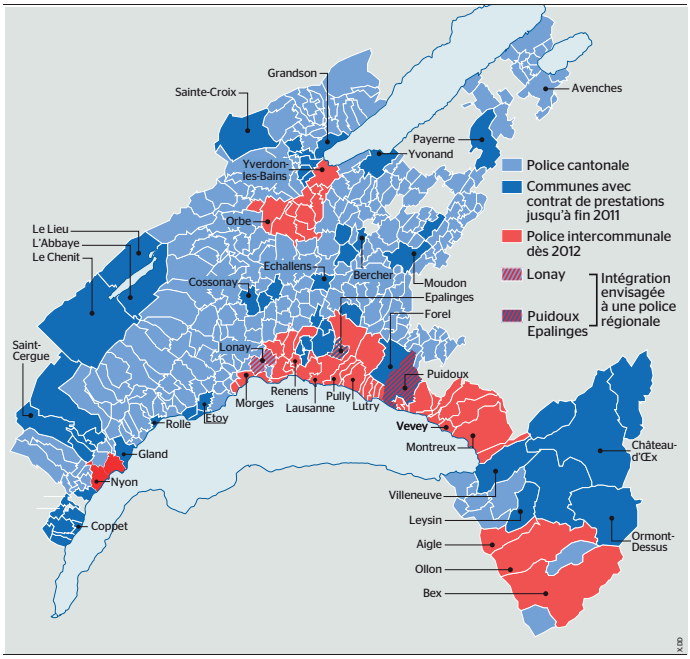

KOX

Le 29 mai 2008, signature d'un contrat de prestation entre la police cantonale et onze communes. Au centre, le syndic de Gland, Gérald Cretegny. ODILE MEYLAN-A

Mode d'emploi d'une boîte à outils

● Syndic de Gland, Gérald Cretegny est aussi membre du comité de l'Association des communes sous contrat de prestation (ACCP). Pour expliquer l'intérêt de tels accords, il recourt à l'image de la boîte à outils. «Nous pouvons choisir les instruments de sécurité que nous estimons nécessaires pour les besoins spécifiques de notre commune parmi des prestations supplémentaires proposées par la police cantonale.» Cette démarche découle de la réforme avortée Police 2000, première mouture du projet de police unique. La police cantonale cherchait alors à démontrer sa capacité à assumer des missions de police de proximité. Après des expériences pilotes dans le Gros-de-Vaud, la commune de Sainte-Croix a été la première à conclure un contrat de prestation. C'était en 2003. Sept ans plus tard, son syndic actuel, Blaise Fattebert, redoute la disparition de ce dispositif couvrant le balcon du Jura, communes de Bullet et de Mauborget comprises. «Huit gendarmes sont affectés à cette mission. Selon les projets du canton, plusieurs d'entre eux pourraient être rattachés à la centrale d'Yverdon. On nous dit qu'ils continueraient à s'occuper de la sécurité de notre région. Mais il leur faudrait au moins une demi-heure pour parvenir à nous, même en cas d'urgence.» Pour Sainte-Croix et l'ACCP, la réforme devient amère.

Selon UNIA, la situation était «inacceptable» hier à Gollion. ALAIN ROUÈCHE

UNIA traque les chantiers hivernaux dangereux

Le syndicat multiplie les visites inopinées. But de l'opération: dénoncer les cas où les intempéries mettent les ouvriers en danger. Halte à Gollion

Bien joli, le village de Gollion recouvert par la neige. Mais au pied de la seule grue dressée, la glace rend extrêmement glissante la surface sur laquelle travaillent les ouvriers. Pour la faire fondre, ils utilisent de l'eau bouillante. Mais cela ne suffit pas à la faire disparaître longtemps. Qu'importe, malgré les pieds qui patinent, ils sont une dizaine de maçons et de ferrailleurs à s'activer. «Pas question de perdre son boulot», déclarent-ils en substance pour justifier qu'ils sont encore l'œuvre.

Pour UNIA, qui effectuait un contrôle, cette situation est inacceptable. «La sécurité des travailleurs est clairement en danger», clament les représentants du syndicat interprofessionnel. Et de rappeler que la convention professionnelle de la construction stipule que des conditions météorologiques menaçant la santé des employés ou le déroulement des travaux nécessitent une interruption du chantier.

La visite surprise d'hier a clairement déplu au constructeur. «On va porter plainte pour violation de domicile», prévient Christian Favre, représentant de CF Construction.

Une altercation qui confirme la détermination d'UNIA. Le syndicat met en avant les chiffres de la SUVA: le verglas et la neige provoquent chaque année quelque 360 accidents sur les chantiers. Raison pour laquelle il tentera de négocier au mieux lors de la révision de la convention, l'année prochaine. «On aimerait un texte plus clair et mieux structuré», explique Giuliano Carovvio, d'UNIA. En attendant, les syndicalistes continueront leur tournée ces prochains jours.

Anetka Mühlemann

PUBLICITÉ